

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Délégation à la Sécurité
et à la Circulation Routières**

Paris, le - 1 DEC. 2016

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme .

Réf.

Maître Olivier DESCAMPS
CA Alizés
22 rue de la Rigourdière
35510 Cesson-Sévigné

Maître,

Par courrier en date du 25 octobre 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. _____

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 4 mars 2016 en ont été extraites.

De ce fait, son permis de conduire est doté de neuf points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et par délégation
la chef de la section du permis
du service du fichier national
des permis de conduire



Fabienne FONTAS